



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 novembre 1998**

Conseillers en exercice : 44

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 Novembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 25 Novembre 1998

**Informatisation du réseau des Bibliothèques, Médiathèques Municipales -  
Demandes de subventions**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.  
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA

DELIBERATION D98490

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 1998**

**Informatique**

**Informatisation du réseau des Bibliothèques, Médiathèques  
Municipales - Demandes de subventions**

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 15 Mai 1998, le Conseil Municipal a autorisé le Maire de Niort à solliciter, au taux le plus élevé possible, une subvention du Ministère de la Culture et du Département des Deux-Sèvres pour la réalisation de l'équipement informatique du nouveau réseau des bibliothèques - médiathèques municipales de la Ville, dont le montant estimé s'élève à 3,5 Mf TTC.

Il s'agit bien, je le souligne, du rééquipement en réseau de notre bibliothèque municipale (c'est-à-dire site principal mais également sites spécialisés et délocalisés dans les quartiers compris) comme Monsieur le Maire à eu l'occasion de le rappeler aux Services de l'Etat qui est sollicité, pour une subvention au taux de 40 % du montant HT du marché (moins les prestations d'installation et de formation) le Conseil Général étant pour sa part sollicité à hauteur de 10 % du coût d'objectif HT.

Les services concernés de l'Etat nous demandent aujourd'hui, de bien vouloir :

- \* agréer nommément les entreprises retenues au terme du marché négocié lancé par la Ville en Janvier dernier
- \* et de confirmer l'engagement du Conseil Municipal à réaliser la totalité du programme pour lequel sont sollicitées les subventions précitées.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- désigner le système GEAC PLUS développé et enrichi par les sociétés GEAC FRANCE et ARCHIMED entreprises retenues au terme du marché négocié précité
- confirmer l'engagement de réaliser le rééquipement en réseau de notre bibliothèque municipale pour un coût estimé à 3,5 Mf TTC sous réserve de l'obtention des subventions de l'Etat et du Conseil Général à hauteur respectivement de 40 % et de 10 % du montant HT de cette dépense.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD

[Ordre du jour](#)